

## **Mise en sécurité des dépôts de scories dans les calanques de Marseille**

Depuis près de deux siècles, le littoral sud des calanques de Marseille a hébergé diverses activités industrielles, conduisant à des dépôts massifs de scories métalliques, résidus de traitement du minerai de plomb, entre Mont Rose et Callelongue. Ce secteur des calanques constitue un site pollué dont les exploitants anciens sont défaillants et disparus.

De ce fait, **la maîtrise d'ouvrage de l'opération de conception des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories, présents sur cette portion de littoral marseillais, a été confiée à l'Ademe**, (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), par arrêté préfectoral du 15 mars 2012, à la suite de l'étude réalisée par l'Institut National de Veille Sanitaire en 2005, qui a mis en évidence des risques pour la santé des personnes qui résident ou fréquentent ce secteur.

Ce projet initial, encadré par arrêté préfectoral, était centré sur des objectifs sanitaires, visant à supprimer le risque d'exposition des personnes aux polluants contenus dans les dépôts de scories présents. Dans ce cadre, le chiffrage de conception des travaux en 2011 avait été estimé initialement à 3M€, un montant vite apparu sous-estimé au regard de la spécificité des travaux à réaliser.

Ainsi, l'opération a-t-elle évolué vers un projet plus complexe de **réhabilitation environnementale et paysagère, tenant pleinement compte du site concerné : cœur du Parc national des calanques et site classé**. Elle a été définie par l'Ademe en concertation avec les collectivités locales, les services de l'État et le Parc national des Calanques. Ces évolutions et les démarches indispensables à l'obtention des autorisations réglementaires permettant la mise en œuvre des travaux ont entraîné un décalage du calendrier et une augmentation de son coût.

A l'issue de la phase de conception en 2022, **le montant total de l'opération est estimé à 14M€** : l'État assurera la moitié du financement. Ce montant inclut non seulement le coût des travaux, mais également un grand nombre d'autres opérations indispensables à la prise en compte globale sanitaire et environnementale : surveillance des émissions de poussières, accompagnement écologique et paysager du projet, dispositifs d'information etc.

Le projet élaboré a identifié vingt dépôts massifs terrestres du secteur, comme étant les plus prioritaires à traiter au regard de leur potentiel de contamination du milieu et des personnes.

La mise en sécurité sera réalisée en tenant compte du contexte de chaque dépôt et consistera :

- soit en l'élimination complète des scories,
- soit en un confinement des résidus au moyen d'ouvrages pérennes, conçus pour résister à l'érosion par les eaux de ruissellement, la mer et le vent.

La qualité de l'insertion paysagère de ces travaux a été pleinement prise en compte, dans ce secteur emblématique du parc des calanques.

Les modalités de réalisation de cette opération de mise en sécurité font l'objet d'un encadrement réglementaire strict. À ce jour, la quasi-totalité des autorisations nécessaires pour permettre la réalisation des travaux a été obtenue. Dès lors, toute évolution envisagée sur un ouvrage de mise en sécurité ne pourra être réalisée sans porter atteinte à la faisabilité de cet ouvrage dans le périmètre de travaux aujourd'hui finalisé et autorisé.

**Les travaux de mise en sécurité, précédés d'une étape de surveillance environnementale en 2024, seront mis en œuvre à partir de septembre 2025 pour se poursuivre sur 2 périodes de 6 mois, jusqu'en mai 2027.** Le plan de financement est finalisé, ce qui permettra la signature de la convention de financement établissant les engagements financiers des collectivités partenaires (Conseil Départemental, Ville de Marseille et Métropole) et de l'État, d'ici la fin 2023.

L'opération fera l'objet d'une séquence d'information des riverains et usagers du secteur dès début 2024, au travers de réunions du comité de suivi créé en 2016. La composition de ce comité vient d'ailleurs d'être actualisée par arrêté préfectoral le 15 novembre 2023.

Des réunions publiques seront par ailleurs organisées avant le démarrage des travaux.